

## MODIFICATION N° 2

DATÉE du 15 novembre 2023

### APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 29 JUIN 2023 DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 17 AOÛT 2023

Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)

(individuellement, un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »)

---

La présente modification n° 2 datée du 15 novembre 2023 (la « **modification** ») apportée au prospectus simplifié daté du 29 juin 2023 dans sa version modifiée par la modification N° 1 datée du 17 août 2023 (le « **prospectus** »), relativement au placement des Fonds, fournit certains renseignements supplémentaires relativement aux Fonds et le prospectus doit être lu à la lumière de ceux-ci. À moins qu'ils ne soient expressément définis dans la présente modification, les expressions et termes clés qui figurent aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus. Tous les renvois à des numéros de page du prospectus sont en fait des renvois à des numéros de page du prospectus simplifié déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR le 29 juin 2023.

#### **SOMMAIRE**

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. (« **Placements NEI** »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds, modifie le prospectus comme suit : modification de l'indice de référence concernant la méthode de classification du risque de placement i) du Portefeuille NEI rendement équilibré et ii) du Portefeuille privé NEI équilibré (les « **changements proposés** »). La présente modification modifie le prospectus pour refléter les changements proposés.

#### **MODIFICATIONS**

1. Avec prise d'effet le 29 juin 2023, dans le tableau des indices de référence à la page 104 du prospectus à la rubrique intitulée « Méthode de classification du risque de placement », la rangée pour le Portefeuille NEI rendement équilibré est supprimée intégralement et remplacée par ce qui suit :

Portefeuille NEI rendement équilibré	Composition : 40 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA), 15 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 45 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
--------------------------------------	--

2. Avec prise d'effet le 29 juin 2023, dans le tableau des indices de référence à la page 104 du prospectus à la rubrique intitulée « Méthode de classification du risque de placement », la rangée pour le Portefeuille privé NEI équilibré est supprimée intégralement et remplacée par ce qui suit :

Portefeuille privé NEI équilibré	Composition : 40 % indice des obligations universelles FTSE Canada, 15 % indice composé S&P/TSX (rendement total), 45 % indice MSCI ACWI NR (\$ CA)
----------------------------------	---

## QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds, la notice annuelle ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces divers droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question et on consultera éventuellement un avocat.

## ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)

(collectivement, les « **Fonds** »)

La présente modification n° 2 datée du 15 novembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 29 juin 2023, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 17 août 2023 et par la modification n° 2 datée du 15 novembre 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 15 novembre 2023

**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds :**

*(signé) William Packham*

---

William Packham  
Président et chef de la direction

*(signé) Rodney Ancrum*

---

Rodney Ancrum  
Vice-président principal, directeur financier et directeur général

**Au nom du conseil d'administration de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., agissant par l'intermédiaire de son commandité, Placements NordOuest & Éthiques inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds :**

*(signé) Raymond Hori*

---

Raymond Hori  
Administrateur

*(signé) Yasmin Lalani*

---

Yasmin Lalani  
Administratrice, vice-présidente principale, directrice des Affaires juridiques et chef de la gouvernance

## ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

Portefeuille NEI rendement équilibré (parts des séries A, F, I, O, P et PF)  
Portefeuille privé NEI équilibré (parts des séries W et WF)

(collectivement, les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 2 datée du 15 novembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 29 juin 2023, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 17 août 2023 et par la modification n° 2 datée du 15 novembre 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts des Fonds faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fait le 15 novembre 2023

**Au nom de Gestion d'actifs Credential inc.  
à titre de placeur principal des Fonds :**

*(signé) William Packham*

---

William Packham

Président et chef de la direction

*(signé) Rodney Ancrum*

---

Rodney Ancrum

Vice-président principal, directeur financier et  
directeur général